

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2017**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Convention avec le Conseil Départemental pour l'Aménagement de sécurité dans la traversée du bourg sur le CD137
- Installation classée pour la protection de l'environnement : déchetterie de Port-Brillet
- Intégration de la commune de Saint-Ouen-des-Toits dans le SIAEP du centre ouest mayennais au 1/1/2018
- Devis pour le plancher du silo bois déchiqueté
- Rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés 2016
- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016
- Rapport d'activité 2016 du Syndicat du Bassin du Vicoin
- Régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP

Informations et questions diverses

- Point sur le PLUi
- Divers

Convocations adressées le 4 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – JARRY – BENEFIX – Mmes VERON – GEMIN – LEROUX

Absents excusés : Mmes AUBRY – POIRIER – VETTIER – MM. PRINCE – HELAINE – RABEC – BLAIN

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

**Convention avec le Conseil Départemental
pour l'Aménagement de sécurité dans la traversée du bourg sur le CD137**

Dans le cadre des travaux d'Aménagement de sécurité dans la traversée du bourg sur le CD137, il y a lieu de passer une convention de partenariat avec le Département notamment en ce qui concerne les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement envisagé.

L'article 3 de ladite convention prévoit notamment l'entretien qui est à la charge de la commune – signalisation verticale et horizontale, bordures de trottoirs, aménagements paysagers et cheminement piétonnier, équipement de gestion des eaux pluviales, éclairage public, pavés ou résine collés au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

Installation classée pour la protection de l'environnement : déchetterie de Port-Brillet

Les travaux projetés de réorganisation et d'extension de la déchetterie de Port-Brillet étant soumis à enquête publique, les communes limitrophes sont appelées à donner leur avis sur ce projet.

L'extension de la déchetterie va détruire 220 m² de zones humides sur les 700 m² répertoriés sur la parcelle. En compensation, il sera recréé au nord-est de la parcelle 250 m² de zones humides dans la continuité des zones humides conservées.

Ce réaménagement devrait permettre notamment une meilleure sécurisation du site, un accompagnement de la hausse de fréquentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant les travaux projetés.

Intégration de la commune de Saint-Ouen-des-Toits dans le SIAEP du centre ouest mayennais au 1/1/2018

La Commune de Saint-Ouen-des-Toits appartient au SIAEP de Saint-Jean-sur-Mayenne qui sera dissous le 31/12/2017.

Aussi pour assurer la pérennité du service de distribution d'eau potable et du SPANC, la commune de Saint-Ouen-des-Toits membre de la CCPL a demandé d'être intégrée au SIAEP du Centre Ouest Mayennais à compter du 01/01/2018.

Lors de sa réunion du 23 juin 2017, le SIAEP du Centre Ouest Mayennais a accepté à l'unanimité de ses membres d'augmenter son périmètre d'intervention par l'élargissement à la Commune de Saint-Ouen-des-Toits.

Chaque commune membre du SIAEP du Centre Ouest Mayennais étant appelée à donner son avis, le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'admission de cette nouvelle commune dans le SIAEP du Centre Ouest Mayennais.

Devis pour le plancher du silo bois déchiqueté

Le plancher du silo bois déchiqueté présentant une usure anormale par absence de bouche d'aération que l'installateur n'avait pas prévu ; il est évident qu'il convient de remédier à ce défaut de conception. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Rossignol qui fait apparaître une dépense globale de 7 710,88 € TTC.

Le Maire précise que compte tenu de l'arrivée de l'automne, la chaudière au bois déchiqueté devra bientôt se trouver opérationnelle. Il convient donc de donner une suite favorable à ce devis.

Le Maire, dans l'hypothèse d'un remboursement de ces travaux par l'assureur du constructeur, fera établir un constat par huissier de l'état présent. Il transmettra le rapport de l'huissier à l'assureur du concepteur et il transmettra le double du dossier à l'assurance de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à faire réaliser ces travaux et à missionner un huissier de justice pour établir un constat de la situation. Il autorise également le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires pour obtenir le remboursement des frais engagés.

Rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés 2016

Après avoir parcouru le rapport, le Conseil Municipal le valide et prend en note les indicateurs suivants :

- 9 715 tonnes de déchets ménagers ont été collectés et traités en 2016. Ce qui représente 151 kg/hab./an.
- 1 266 dépôts sauvages ont été répertoriés sur une quinzaine de points qui sont particulièrement concernés ; ceci traduisant une forme évidente d'incivisme.
- en 13 ans, de 2003 à 2016, le tonnage des ordures ménagères résiduelles a baissé de 110 kg/habitant.
- le tri sélectif dans la même période a enregistré une progression de 13 kg/an et par habitant.
- en 2016, les apports de végétaux en déchetterie ont représenté en moyenne 2 m³/ménage ou 180 kg/habitant.
- le coût global du service a représenté en 2016 un coût de 50 €/an et par habitant soit 1 € par semaine.

Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016

Le Conseil Municipal valide ledit rapport qui fait apparaître les points suivants :

Le service d'assainissement collectif dessert 380 habitants, le nombre d'abonnés desservis est de 142. Les volumes d'eau facturés représentent 11 106 m³. Le linéaire du réseau est de 3,8 km. La capacité de la station d'épuration (lagunes) est de 75 m³/j.

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour une consommation de référence (120 m³/an) est de 133,50 €.

La recette obtenue en 2016 est de 10 364,37 €.

L'encours de la dette au 31/12/2016 est de 16 505,21 €. La durée d'extinction de la dette est au 31/12/2016 de 2,52 ans.

Rapport d'activité de 2016 du Bassin du Vicoin

M. Christian Raimbault, président du Bassin du Vicoin, fait le point sur les travaux réalisés et notamment la consolidation engazonnée des berges du Vicoin au niveau du village d'artisans sur La Brûlatte et Port-Brillet.

Il fait part de la situation financière qui est très saine du syndicat qui en 2017 fêtera son 50^e anniversaire.

Dans le cadre de la GEMAPI, il est probable que l'on s'orientera vers une fusion des différents syndicats (du Vicoin, de la Jouanne, Agglomération de Laval, Meslay Grez).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP

Dans le cadre de la mise en place de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de Sujétions et d'Expertise), le Conseil Municipal est appelé à valider le projet tel que défini par le groupe de travail du 13/03/2017.

Ce travail fait apparaître désormais deux groupes d'agents :

- Adjoints administratifs avec 2 groupes :
 - 1 groupe ayant en charge la comptabilité et la gestion du personnel...
 - 1 groupe ayant en charge l'état civil, l'urbanisme, les élections...
- Adjoints techniques avec 2 groupes :
 - 1 groupe : agents polyvalents
 - 1 groupe : agents d'exécution

Les critères d'attribution de l'IFSE retenus étant l'efficacité dans la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles, les qualités relationnelles.

Concernant les adjoints administratifs, le montant maximal annuel de l'IFSE est fixé à 3 000 €. Pour les adjoints techniques, ce montant annuel est fixé à 1 500 €.

Validé par le Comité Technique Paritaire du 16/06/2017, cette proposition est, après délibération du Conseil Municipal, adoptée à l'unanimité des membres présents pour un effet au 01/10/2017.

Classe ULIS de Port-Brillet

Le Conseil Municipal valide le principe de participation financière au fonctionnement de la classe ULIS de Port-Brillet pour 2 élèves de La Brûlatte qui y sont scolarisés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur le PLUi

Une réunion publique a eu lieu le 6 septembre 2017 à la salle des Trois Chênes où le PADD du territoire a été retenu. Des cafés prises de parole et des stands à Loiron et au Bourgneuf-la-Forêt permettront également de recueillir l'avis du public.

Divers

Rentrée scolaire

40 élèves sont scolarisés à l'école maternelle de La Brûlatte. La rentrée s'est déroulée dans une franche ambiance de convivialité.

La classe de mer interviendra du lundi 26 mars au vendredi 30 mars 2018 et concerne 31 élèves pour un coût de 8 273,25 € à laquelle les deux municipalités de La Brûlatte et La Gravelle participeront pour 50 % au prorata des élèves des deux communes.

CCPL

La CCPL va doter chaque commune d'un panneau lumineux d'information. Il paraît plus judicieux d'installer ledit panneau au devant de l'atelier communal.

Assurance

Un chèque de 1 763,18 € a été perçu pour le sinistre du broyeur.

Cantine scolaire

Les parents qui avaient trouvé une baisse de qualité de la restauration scolaire en juin peuvent soit venir manger à la cantine scolaire soit prendre contact par le biais de la Mairie auprès de l'entreprise Convivio.

Dates à retenir :

- * 13 septembre 2017 à 20 h : Réunion publique aux Trois Chênes sur la Fusion et le projet de territoire
- * 14 septembre 2017 à 20 h 30 : Réunion à La Gravelle sur des projets d'amélioration de sécurité pour les habitants du hameau de la Muserie.
- * 29 septembre 2017 à 20 h : Commission bulletin communal en mairie
- * 9 octobre 2017 à 16 h : réunion du CCAS au Brillet Pontin
- * 20 octobre 2017 à 20h30 : Conseil Municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	Absent excusé
M. BENEFIX		M. RABEC	Absent excusé	Mme VERON	
M. BLAIN	Absent excusé	Mme GEMIN		Mme VETTIER	Absent excusé